



Le 10 Octobre 2014,

Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

Le projet de Stratégie Nationale de Santé va être présenté et discuté dès cet automne. Dans le contexte actuel les enjeux sont majeurs pour permettre à notre système de soins de rester l'un des plus performants au service de nos concitoyens.

La Stratégie Nationale de santé doit répondre aux besoins et aux aspirations des français en permettant un accès rapide et équitable aux soins mais aussi en facilitant une mise à disposition dans les meilleures conditions des innovations diagnostiques et thérapeutiques qui font la richesse de la recherche médicale française. Il n'y a pas de soins de qualité sans une recherche médicale de haut niveau ! Cette recherche qui est l'une des fiertés de notre pays doit être soutenue et renforcée car elle est non seulement une source de progrès et de bien-être mais elle est aussi un facteur de cohésion sociale et de création de richesse et d'emploi. Elle est, dans nos établissements de santé, un élément majeur de l'attractivité de nos jeunes médecins.

Le CNCR (Comité National de Coordination de la Recherche) qui représente les établissements de santé publics, a comme mission, de coordonner et de promouvoir les efforts de recherche. C'est pour cette raison que nous avons mené une réflexion, issue de nombreuses concertations, pour faire des propositions très concrètes pour améliorer la recherche médicale en particulier la recherche clinique au « chevet du patient » qui, par essence, a son épicerie dans les établissements de santé. Nos établissements sont capables de coordonner tous les acteurs de la recherche et de les fédérer autour d'un projet ambitieux et bien construit.

Nous vous transmettons ce document fondateur en espérant que certains de ces principes soient introduits dans la loi santé pour missionner le CNCR comme le coordonnateur de la recherche dans les établissements publics de santé.

Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour le discuter et le cas échéant, venir vous le présenter.

Comptant sur votre soutien, je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs, Chers Amis, nos cordiales salutations.

Le Président du CNCR,

J. Sibia

Le Président de la Conférence

CME,  
G. Moulin

Le Président de la Conférence des Présidents de  
des Directeurs Généraux de CHU,

P. Domy

Le Président de la Conférence  
des Doyens,

J. P. Vinel

Le Président de la Conférence  
des directeurs de Centres Hospitaliers,

D. Frechou

Le Président de la Conférence des Présidents  
de CME de CH,

F. Martineau

Le Président de la Conférence des Présidents

De CME de CHS

C. Muller

Le Délégué Général de la FHF,

G. Vincent



## Une Coordination Nationale de la recherche dans les hôpitaux publics : le CNCR (Comité National de Coordination de la Recherche)

Constitué en 2005 pour renforcer le pilotage de la recherche médicale, le Comité National de Coordination de la Recherche (CNCR) a pour vocation d'assurer, dans un environnement très évolutif, le développement des missions spécifiques des Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires (CHRU), des Centres Hospitaliers (CH) et des Centres Hospitaliers Spécialisés (CHS) ainsi que le développement de la recherche clinique dans tous les établissements publics de santé.

### Comment est constitué le CNCR ?

Le CNCR est un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS), émanation des Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires de par les conférences des Directeurs Généraux, des Présidents de Commission Médicale d'Établissement, et des Doyens de Santé. Il a été créé à parité entre les 32 Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires du territoire national. Il associe désormais tous les centres hospitaliers qui en font la demande représentés par leurs conférences qui ont intégré le bureau. Le CNCR souhaite se positionner comme acteur de la recherche médicale, de la recherche clinique à la recherche translationnelle, en collaboration efficace avec les Organismes de Recherche (INSERM, CNRS...) et l'Alliance Nationale pour les Sciences de la vie et de la Santé (Aviesan).

### Quelle est la mission générale du CNCR ?

Le CNCR doit permettre le renforcement et le développement de la recherche médicale des Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires (CHRU), des Centres Hospitaliers (CH) et des Centres Hospitaliers Spécialisés (CHS), et coordonner son organisation ainsi que les relations entre les Centres Hospitaliers Universitaires, leurs universités et l'ensemble des acteurs de la recherche médicale associés dans l'Alliance Nationale pour les Sciences de la vie et de la Santé (Aviesan).

### Quelles sont les missions spécifiques du CNCR ?

- Représenter à parité l'ensemble des CHR & U, des CH et des CHS, porter et faire connaître une position concertée,
- Contractualiser au nom des établissements avec leurs partenaires pour les projets structurants nationaux ou internationaux,
- Faciliter l'ouverture internationale notamment en co-pilotant le projet d'infrastructure nationale « F-CRIN » avec l'INSERM avec l'ambition de créer une véritable structure Europe au nom des établissements publics de santé,
- Coordonner les Délégations à la Recherche Clinique et à l'Innovation (DRCI) dans le cadre d'une organisation élargie à tous les établissements publics de santé, en positionnant les CHU comme « tête de réseau » de la promotion,
- Animer les groupes de réflexion et les groupes de travail, notamment sur les indicateurs d'évaluation de la recherche biomédicale, et les projets de restructuration comme les Départements Hospitalo-Universitaires (DHU) et les projets fédératifs Hospitalo-Universitaires (FHU),
- Faciliter l'harmonisation des pratiques et des procédures de gestion et de conduite de la recherche, des projets de recherche médicale,
- Développer des outils communs comme « SIGAPS » et « SIGREC », outils d'évaluation et de management de la recherche médicale hospitalière et universitaire déployés dans tous les CHR & U.